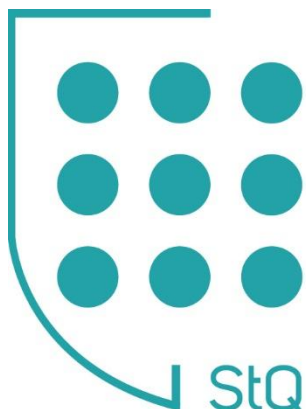




Ecole fondamentale



Saint-Quirin

Informations pour l'année scolaire 2025-2026

Implantation de Huy



Dans mon école, on agit pour ...

MA SANTÉ



- * Je ne bois que de l'eau
- * Je favorise les fruits pour la collation
- * Les repas chauds sont équilibrés, de saison et respectent un circuit court

MA PLANÈTE



- * Je bois de l'eau dans une gourde
- * J'évite les emballages plastiques et aluminium
- * Je trie les déchets
- * Nous collectons les piles usagées
- * Nous participons aux actions « GoodPlanet Challenges »
- * Nous participons au maintien de la propreté dans les lieux communs

... et on respecte :

Le droit à la sécurité

Je veille à ne pas être violent,
ni par les mots, ni par les gestes.

Le droit au privé

Je respecte l'espace et les biens de chacun.

Le droit d'apprendre

Je me mets au travail et respecte celui des autres.
J'essaie toujours de faire de mon mieux !

Le droit au bien-être

Je prends soin de moi et des autres.
Je prends soin de mon matériel, de celui des autres
ainsi que des espaces dont je dispose.



Horaire de la journée de cours

Matin : 8h30 à 12h20 * Mercredi : 8h30 à 12h00

Après-midi : 13h40 à 15h30 * Mardi : 13h40 à 14h35

L'accès à l'école, en dehors des heures d'entrée et de sortie, est interdit sauf autorisation exceptionnelle

RESPECT DES HORAIRES

Pour toute arrivée **après 8h30**, il est obligatoire d'entrer dans l'établissement par la rue Axhelière. Toute arrivée tardive devra être justifiée auprès de l'enseignant. Il en est de même si votre enfant doit quitter l'école avant 15h30. En cas de rendez-vous médical, n'oubliez pas de demander un justificatif au médecin.



Dès cette année scolaire 2025-2026, l'horaire des cours sera modifié. La journée de classe débutera à 8h30 précises.

La journée en classe se finira à 15h30. **Une exception sera faite le mardi où les cours se termineront à 14h35. Vous aurez alors soit la possibilité de venir rechercher votre enfant, soit celui-ci pourra bénéficier gratuitement de la garderie jusqu'à 16h00.**

ABSENCE

Il est apprécié que l'absence soit signalée au plus vite via un mail transmis au secrétariat : fondamental@st-quirin.be

Toute absence doit être justifiée dès la 3^{ème} maternelle. Soit par un justificatif d'absence (document bleu ciel) rendu au titulaire, soit par un certificat médical dès le 4^{ème} jour d'absence. **Il est indispensable de rendre la justification à son titulaire dès le premier jour de retour de votre enfant.**

Pour les élèves de primaire comptabilisant une absence de plus de 3 jours, il est intéressant de contacter le titulaire afin de pouvoir récupérer le travail à remettre en ordre.

Dès qu'un élève en obligation scolaire (M3 à P6) comptabilise 9 demi-jours d'absence injustifiés, l'école est dans l'obligation de le signaler à l'administration. Dans ce cas, vous recevrez un courrier du titulaire pour vous en avertir.

COMMUNICATION

Le journal de classe et/ou la farde de communication sont les outils qui seront privilégiés pour toutes informations ou sollicitations à transmettre au titulaire. Il vous est demandé de signer le journal de classe tous les jours.

Si vous souhaitez contacter le secrétariat ou la direction, il vous est demandé de respecter les horaires de disponibilité. Vous les trouverez, ainsi que toutes les coordonnées utiles de l'école, à la fin de ce carnet.

COURS DE LANGUE

Toutes les classes primaires bénéficient d'un cours de **néerlandais**.

Classes de 1^{ère} et 2^{ème} primaire : 1h /semaine

Classes de 3^{ème} à 6^{ème} primaire : 2h /semaine

Les classes de maternelle bénéficieront d'un éveil aux langues dès l'accueil comme les nouveaux programmes FWB le stipulent.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Les cours de gymnastique et de sport font partie intégrante des apprentissages en milieu scolaire. Ceux-ci sont dispensés au titre de 2h/semaine de la P1 à la P4, de 3h/semaine en P5 et P6.

Dans les classes maternelles, il s'agit de 2h de psychomotricité.

Tenue à prévoir de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, dans un sac nominatif :

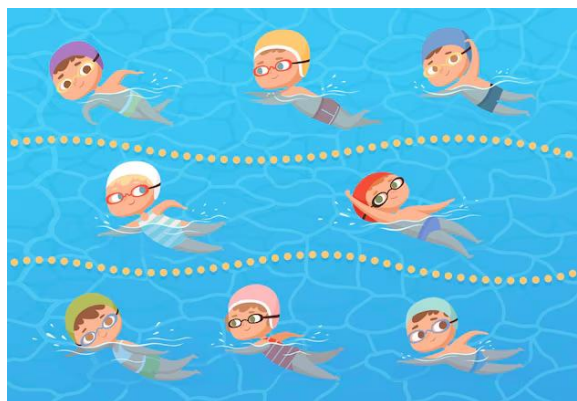
- > un tee-shirt uni blanc
- > un short noir
- > une paire de pantoufles de gym ou de baskets à semelles blanches
- > de quoi attacher les cheveux longs

Un oubli répétitif de l'équipement entraînera une sanction.



COURS DE NATATION

Les classes de primaire se rendront à la piscine de Huy. Les modalités pratiques sont encore à définir en fonction des horaires que la commune nous octroiera.



Tenue à prévoir dans un sac étanche :

- > un maillot : ni short de bain, ni bikini
- > un bonnet de bain **bleu**
(attacher les cheveux longs)
- > un grand essuie + un petit essuie
- > un peigne ou une brosse à cheveux
+ des élastiques

Le cours de natation est une activité obligatoire. Une dispense ne sera acceptée que sur présentation d'un certificat ou d'un mot d'excuse à présenter le jour-même du cours. Un oubli répétitif de l'équipement sera sanctionné.

CLASSES DE DÉPAYSEMENT

Dans notre école, nous trouvons important de découvrir les apprentissages autrement, c'est pourquoi nous organisons des classes extérieures.

Tous les 2 ans > en **P1-P2** : classes de mer

Tous les ans > en **P4** : classes vertes
> en **P6** : classes de neige

Le coût de ces voyages étant important, nous vous proposerons à chaque fois une possibilité d'échelonner le paiement.

FOURNITURES SCOLAIRES

Chaque classe vous fournira une liste du matériel à prévoir pour que votre enfant puisse suivre les cours efficacement. Merci de prévoir une réserve à domicile afin que votre enfant soit en ordre à tout moment dans l'année scolaire.

Avec la mise en place de la gratuité scolaire, les classes de maternelle, de P1, P2 et P3 auront tout le matériel nécessaire à disposition en classe.



FRAIS SCOLAIRES ET FACTURATION

Sur les listes de matériel scolaire vous trouverez également une estimation des frais concernant les sorties et activités culturelles et pédagogiques prévues tout au long de l'année. Vous recevrez ainsi, chaque mois, par mail, une facture reprenant les frais de garderie et des éventuelles activités. La comptabilité étant externalisée, pour toutes questions, veuillez prendre contact par mail : entitehuy2@gmail.com en précisant l'école ainsi que le nom, prénom et classe de votre enfant.

REPAS DE MIDI

Les repas sont organisés au sein des classes avec les instituteurs (de 12h20 à 12h40). Les élèves peuvent consommer leurs tartines ou tout autre repas emporté de la maison. **Toutefois, ATTENTION, il n'y pas la possibilité de réchauffer un plat.** Pour faciliter la gestion, les repas chauds sont pris dans le local de garderie pour les élèves d'accueil à la P1 (P2).

Les repas chauds et les sandwichs sont préparés par le traiteur Tassiaux via la société Ekillibre. Celui-ci favorise une cuisine simple qui utilise des produits de saison et privilégie les circuits courts.

Ceux-ci sont à commander et à payer via la plateforme en ligne AppSchool dont vous pouvez réactiver, ou recevrez les accès, en début d'année scolaire. **En cas d'absence de l'enfant, il est indispensable d'annuler la réservation avant 8h00 sans quoi le repas sera facturé.**

Il y aura possibilité de commander un repas dès le lundi 1^{er}/09/2025

*** PRIX DES REPAS ***



SANDWICHES

américain, jambon-fromage, thon mayo ou brie, avec ou sans crudités

Petit (1/4 baguette) : 3,00€

Grand (1/2 baguette) : 4,00€



REPAS CHAUDS (potage, plat, dessert)

Maternel : 4,07 €

Primaire : 5,10 €

Potage seul : 0,70€

LES CONTRAINTES DE L'ÉDUCATION

Pour vivre dans la sérénité, l'école doit être organisée. Il est donc normal que des exigences soient imposées. On fera d'une part appel à la bonne volonté des enfants et de leurs parents, d'autre part, le personnel (direction, enseignants, maitres spéciaux et surveillants) veillera à l'application de ce règlement, car la prévention vaut toujours mieux que la répression.

Pour un bon suivi, les parents sont priés de prendre régulièrement connaissance du développement de leur enfant à travers ses travaux, son bulletin, son journal de classe.

Pour tous les élèves de l'établissement, le règlement s'articulera autour de 4 axes :

- Je respecte le droit à la sécurité de tous
- Je respecte le droit au privé
- Je respecte le droit d'apprendre
- Je respecte le droit au bien-être

Les élèves de maternelles, P1, P2 et P3 prendront le temps de construire ces règles, de les comprendre et de les vivre au quotidien.

Dès la P4, nous considérons que ces règles seront comprises de tous. Aussi, chaque élève aura alors à la fin de son journal de classe un carnet disciplinaire permettant d'avoir une vue globale sur les éventuelles transgressions à celles-ci. Il est demandé aux parents de signer à chacune des remarques qui y seraient annotées.

Toute transgression entrainera une sanction selon la gravité et/ou la récurrence de celle-ci. La sanction est à l'appréciation du membre de l'équipe éducative ayant constaté les faits.

Exemples de sanction : rappel à l'ordre au journal de classe, fiche de réflexion, privation d'une récréation ou d'une activité, contrat de comportement, ...

Nous comptons sur votre collaboration quant au respect des sanctions devant être produites à domicile. C'est en travaillant en équipe que nous ferons de vos enfants des adultes citoyens et responsables dans l'avenir.

LA VIE AU QUOTIDIEN

L'éducation étant un tout, l'enseignant exigera des enfants une certaine discipline :

- Respect des autres et du matériel
- Utilisation d'un vocabulaire correct
- Comportement respectueux et agréable envers chacun

TOUTE VIOLENCE SERA SANCTIONNÉE et fera, autant que possible, l'objet de réparation.

L'ÉCOLE INTERDIT D'APPORTER TOUT OBJET INUTILE DANS LE CADRE SCOLAIRE :

- Jouets et jeux (sauf demande spécifique de l'enseignant)
- Objets agressifs ou dangereux : fausse arme, canif, briquet, ...
- Objets électroniques : GSM, consoles, ...

Pour ce qui est du GSM, si l'enfant en a usage en dehors de l'établissement, celui-ci doit être éteint et dans la mallette pour tout le temps scolaire, temps de garderie y compris !

L'école se réserve le droit de confisquer tout objet de ces genres et le rendra uniquement au responsable de l'enfant. De même, l'école ne pourra être tenue responsable de perte ou de vol à l'école ou sur le chemin de l'école.

L'école étant une communauté éducative, une TENUE VESTIMENTAIRE CORRECTE sera exigée et d'application toute l'année et pour tous :

- Le ventre et le dos resteront cachés
- Le training sera réservé aux activités sportives
- Les jeans troués ne sont pas autorisés
- Les logos et écritures ne seront pas injurieux
- Pas de fantaisie : mèches ou cheveux colorés, maquillage, tatouage/décalcomanie, boucles d'oreilles longues, piercings, ...
- A l'intérieur des bâtiments, tout couvre-chef sera retiré
- Les tongs et « clapettes » sont interdites pour des raisons de sécurité
- L'hygiène est de mise. Attention aux poux !

SI VOTRE ENFANT EST SOUFFRANT, nous vous demandons de le garder à domicile afin d'éviter tout risque de contagion ou d'aggravation de son état. Aussi, aucun médicament ne sera administré à un élève sans prescription explicite et posologie d'un médecin.

Horaires et conditions de l'accueil extrascolaire

*ACCUEIL DU MATIN

De 6h30 à 7h30 : **0,80€**

De 7h30 à 8h30 : **GRATUIT**

*ACCUEIL DU SOIR

Lundi, jeudi et vendredi jusqu'à 16h30 : **GRATUIT**

Mardi jusqu'à 16h00 : **GRATUIT**

De 16h30 (16h00 le mardi) jusqu'à 18h30 : **1€/demi-heure**

*ACCUEIL DU MERCREDI APRÈS-MIDI

De 12h00 à 13h00 : **GRATUIT**

Garderie de 13h00 à 18h00 : **6,50€ par après-midi**

**TOUT RETARD À LA REPRISE DE L'ENFANT SERA FACTURÉ
AU MONTANT DE 1€/10 MINUTES ENTAMÉES**

Des garderies (6h30 à 18h00) sont organisées lors de chaque journée de formation des enseignants (journées pédagogiques). Pour ces garderies, une inscription préalable vous sera demandée.

9€/jour et 4,50€/demi-jour

Réduction tarifaire pour les enfants d'une même famille : 25% pour le 2^{ème} enfant et 50% à partir du 3^{ème} (les mercredis après-midi et les journées de formation également).

L'école transfère une attestation de frais de garderie au SPF Finances. Celle-ci apparaîtra automatiquement dans votre déclaration fiscale simplifiée sur monespace.be.



Agenda 2025-2026

Modifications ou ajouts possibles en cours d'année

Rentrée scolaire le lundi 25 août > Accueil dans la cour dès 8h15

Vendredi 26 septembre : Bulletin 1

Du 18 octobre au 2 novembre : Congé de Toussaint

Lundi 17 novembre : Photos pour l'implantation de Huy

Mardi 18 novembre : Photos pour l'implantation de Warnant-Dreye

Vendredi 12 décembre : Bulletin 2

Du 20 décembre au 4 janvier : Congé de Noël

Du 5 janvier au 13 janvier : Classes de neige

Du 14 février au 1^{er} mars : Congé de détente

Vendredi 27 mars : Bulletin 3

Lundi 6 avril : Congé du lundi de Pâques

Lundi 13 avril : Journée pédagogique pour les classes de P3 et P4

Samedi 18 avril : Fancy Fair de Huy

Du 25 avril au 10 mai : Congé de Printemps

Jeudi 14 mai : Congé de l'Ascension

Vendredi 15 mai : Marche parrainée

Lundi 25 mai : Congé de Pentecôte

Du 26 au 29 mai : Classes de mer

Du 2 au 5 juin : Classes vertes

Samedi 13 juin : Fancy Fair de Warnant-Dreye

Du 22 au 26 juin : CEB

Jeudi 2 juillet : Bulletin 4

Nous vous communiquerons les 3 dates des journées pédagogiques ultérieurement